



13 Novembre : Ali Oulkadi a été libéré

par CLAIRE HACHE



L'arrestation de Salah Abdeslam à Molenbeek, le 19 mars 2016. BFM TV

Ali Oulkadi, mis en examen dans le cadre des attentats du 13 Novembre, a été dédouané par Salah Abdeslam lors d'une confrontation.

Lors de son dernier passage devant le juge, en mars, il s'est mis à pleurer à l'évocation de sa détention depuis deux ans et demi. **Ali Oulkadi** est mis en examen pour association de malfaiteurs terroriste depuis le 22 novembre 2015 en Belgique, et depuis le 6 juillet 2016 en France, dans le cadre du dossier du 13 Novembre. Selon nos informations, la justice vient d'accéder à sa demande de remise en liberté. Le Français de 33 ans, résidant à Bruxelles, est placé sous contrôle judiciaire. Celui qui est défendu par **Marie Dosé et Didier de Quévy** a quitté lundi sa prison de Maubeuge (Nord) pour rejoindre son domicile bruxellois, où vivent sa femme et ses deux enfants.

Dans leurs premiers procès-verbaux, fin 2015, les enquêteurs belges le soupçonnent d'avoir « *fourni une aide* » à Salah Abdeslam après son « *exfiltration de Paris* ». Le 14 novembre 2015, au lendemain des attentats qui ont coûté la vie à 130 personnes à Paris, il a en effet brièvement rencontré le fugitif dans un café de Bruxelles. A sa demande, il a ensuite transporté le dernier membre encore en vie des commandos du 13 Novembre à Schaerbeek, où se trouve la planque « *conspirative* » de la rue Henri-Bergé. C'est là que les ceintures des terroristes ont été fabriquées. Ali Oulkadi, depuis son interpellation dans un vaste coup de filet, a toujours assuré ne pas avoir eu connaissance du rôle joué par Salah Abdeslam.

Abdeslam n'a jamais « sollicité l'aide de cette personne »

Problème : son ADN a été retrouvé sur les dents d'une fourchette, elle-même posée dans une poêle, dans l'appartement de la rue Henri Bergé. Ce logement, il affirme n'y avoir jamais mis les pieds. Les expertises diligentées ont permis de déterminer que cette trace ADN, qui est mélangée avec celle d'Abdeslam, pouvait provenir d'un

contact entre les deux hommes peu de temps avant, une poignée de main probablement.

Depuis novembre 2016, par la voix de ses avocats, Ali Oulkadi demande donc une confrontation, dont « *l'unique objectif est de convaincre Monsieur Salah Abdeslam de sortir de son silence* ». L'intuition s'est révélée juste. Après avoir été reportée en raison de la grève des surveillants pénitentiaires, la confrontation a eu lieu le 9 mars dernier dans le bureau du juge d'instruction Christophe Teissier.

Contrairement à ses précédentes auditions, Salah Abdeslam a fini par sortir de son mutisme, comme le révèle *L'Express*, uniquement pour dédouaner Ali Oulkadi qu'il décrit comme « *quelqu'un de bien* ». Une « *simple connaissance* », très proche de son frère aîné Brahim, kamikaze du Comptoir Voltaire. Il a confirmé que celui-ci n'était « *jamais rentré* » dans l'appartement de Schaerbeek et qu'il n'avait jamais « *sollicité l'aide de cette personne* ». Salah Abdeslam a également rappelé qu'à la date de leur rencontre, l'appel à témoins n'avait pas encore été lancé, que sa photo ne circulait donc pas encore dans les médias. « *Il ne pouvait pas savoir que j'étais l'ennemi public numéro 1 à ce moment-là. Il ne pouvait pas savoir si j'étais impliqué ou soupçonner de quoi que ce soit à ce moment-là. C'est tout.* »

« Ça n'a rien à voir avec ma religion »

Ali Oulkadi, qui se présente comme un musulman non pratiquant, « *absolument pas radicalisé* », a condamné, lors de cette confrontation, les attentats du 13 Novembre. « *Il n'y a pas de mot. Déjà encore aujourd'hui, je n'arrive pas à croire comment ils ont pu participer à ça. C'est de la folie. Ça n'a rien à voir avec ma religion. Tuer des gens qui sont en train de boire un verre, on était tous les jours en train de boire des verres en terrasse. Je ne comprends pas. Encore aujourd'hui, je me dis qu'il y a une explication que je connais pas. Je ne comprends pas. (...) C'est quelqu'un que j'apprécie, comme son frère.* »

Avant de se retrouver dans ce dossier tentaculaire, ce Français résidant en Belgique était connu pour des affaires de stupéfiants outre-Québécois. Mais il n'avait encore jamais été incarcéré. Détenu à Forest puis à Maubeuge, il a été placé à l'isolement, comme Salah Abdeslam, mais « *sans les caméras* ». Après sa libération, comme celle d'Hamza Attou, qui avait ramené en voiture Salah Abdeslam de Paris à Bruxelles, six suspects sont encore détenus en France et un en Belgique. Par ailleurs, trois autres suspects aux mains de la justice belge sont visés par un mandat d'arrêt des magistrats français.

Dans sa demande de remise en liberté, l'avocate d'Ali Oulkadi, Marie Dosé, estimait que son placement sous contrôle judiciaire n'aurait « *aucune incidence sur la préservation des preuves et indices matériels* », pas plus qu'elle ne pourrait provoquer un risque de « *concertation frauduleuse* » entre les mis en examen. « *Les investigations le concernant sont arrivées à leur terme et les interrogatoires ou les confrontations n'ont plus aucune utilité. Le concernant, les questions posées sont aussi*

redondantes que les réponses constantes qui y sont apportées. » Et de conclure: « La détention provisoire de monsieur Ali Oulkadi n'a plus, à ce stade, aucune utilité. »

« Les éléments retenus contre notre client étaient devenus trop légers. Les déclarations de Salah Abdeslam ont été un grand choc car c'est la première fois qu'il prenait la parole », commente auprès de L'Express son avocat belge, Didier de Quévy. Les conditions de son contrôle judiciaire sont strictes : interdiction de quitter la Belgique et de fréquenter certains lieux, interdiction de quitter son domicile entre certaines heures, obligation de pointer à la police de son lieu de domicile et de justifier d'une activité. ■